

COMMUNIQUE DE PRESSE
6 AVRIL 2020

COVID-19

L'AIMCC et ses adhérents font part de leur solidarité et de leur détermination pour contribuer positivement à la sortie de crise

Dans ce contexte difficile et inédit de crise sanitaire, provoqué par l'épidémie de Covid-19, l'AIMCC et l'ensemble de ses industriels soulignent leur solidarité avec leurs clients, attirent l'attention des pouvoirs publics sur l'impact de la crise sur la filière industrielle des matériaux de construction, insistent sur l'absolue nécessité de mettre en place les mesures barrières et soutiennent les actions mises en place pour assurer la relance de l'activité.

Notre pays vit une crise inédite qui touche tous nos citoyens, nos entreprises, nos collaborateurs et collaboratrices, nos partenaires, nos clients et nos proches. Tout nous indique que la situation sanitaire des jours à venir sera extrêmement difficile.

Dans ce moment douloureux, l'AIMCC et l'ensemble des industriels du secteur de la construction, conscients des difficultés de toutes natures rencontrées par leurs clients, distributeurs et entreprises, tiennent à leur faire part de leur solidarité et de leur détermination à tout mettre en œuvre pour contribuer positivement à la sortie de crise.

Ils tiennent aussi à témoigner leur soutien à l'ensemble des salariés de leurs entreprises, particulièrement celles et ceux directement frappés par l'épidémie.

Face aux conséquences désastreuses de cette crise, le Gouvernement a adopté des mesures d'urgence pour endiguer la propagation du virus COVID-19 et permettre la reprise de l'activité. Les organisations professionnelles de la construction, sur demande des pouvoirs publics, ont formalisé à travers des guides de bonnes pratiques, les règles barrières (distanciation sociale, organisation, hygiène, etc...) adaptées et calibrées, afin de permettre une continuité de l'activité tout en garantissant la santé et sécurité des salariés.

Ces règles, préparées par chaque secteur d'activité (mise en œuvre et installation, distribution, industriels, etc...) constituent des référentiels communs, pratiques, opérationnels, et de nature à conforter l'État, les employeurs, les salariés et les partenaires sociaux.

Les dispositions contenues dans ces guides ne sont pas exhaustives et sont appelées à évoluer en fonction des retours d'expérience, des consignes gouvernementales et de l'évolution de la crise. Il revient à chaque entreprise de définir ses mesures de prévention en fonction de sa propre analyse de risque. Les industriels se sont engagés rapidement dans cette voie et plusieurs guides ont déjà vu le jour.

Parallèlement et en complément des mesures prises par les pouvoirs publics, l'AIMCC et le CSF Industries pour la construction sont mobilisés au quotidien pour suivre et enclencher les actions transversales utiles à la reprise de l'activité industrielle, en lien avec les différentes directions générales de l'Administration et le Conseil National de l'Industrie. L'AIMCC participe depuis un mois aux réunions hebdomadaires de la cellule de crise économique mise en place par le Premier ministre et le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, permettant ainsi le recensement et les remontées des problématiques rencontrées par les industriels de la filière.

Contact presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr

Face aux fermetures de chantiers qui ont suivi le confinement mis en place la semaine du 16 mars 2020, un grand nombre des usines de fabrication de matériaux et des équipements pour la construction ont arrêté leurs activités ou sont en passe de le faire, **sans pourtant cesser d'assurer le service de leurs clients**, grâce à leurs stocks et à la continuité des prestations de livraison (la dernière étude de l'INSEE montre un secteur d'activité arrêté à près de 90%* - *statistiques du 26 mars 2020).

A la suite de la réouverture d'une petite moitié des points de ventes et à la reprise progressive de chantiers de petite rénovation diffuse, le niveau d'activité remonte, quoique de façon très variable selon les secteurs. La publication du guide de l'OPPBTP devrait permettre d'amplifier ce mouvement.

L'AIMCC et les industriels du secteur s'en réjouissent et font part de leur détermination à accompagner la reprise.

Ils tiennent cependant à rappeler que la mise en place et le respect des mesures barrières dans l'ensemble des composantes de leurs activités est un préalable non négociable, afin de protéger leurs salariés et de contribuer à l'effort national de lutte contre la propagation du virus.

Ils souhaitent également attirer l'attention sur les bonnes pratiques et les mesures d'accompagnement nécessaires :

- **Le respect des délais de paiement** : priorité absolue fixée par le ministre de l'Économie et à laquelle nos industriels souscrivent, en s'engageant à la respecter, et en appelant à la responsabilité de toute la chaîne ;
- **L'octroi du bénéfice de l'activité partielle** pour les sites industriels soumis à une baisse d'activité résultant directement de l'impact du Coronavirus et indépendamment de leur volonté : les usines sont en bout de chaîne et produisent pour le marché français ;
- **La nécessité de continuer l'instruction des permis et autorisations de construire** pendant la période de crise : l'actuel projet d'ordonnance sur les délais devrait le prévoir pour assurer un « minimum » d'activité et une relance plus rapide en sortie de crise, et il est important que les collectivités comme les donneurs d'ordre privés maintiennent les appels d'offres et les projets ;
- **La reconnaissance, par décret, du secteur de la construction, du bâtiment et des travaux publics comme secteur « nécessaire à la continuité de la vie économique et sociale de la nation »**, dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020, afin d'assurer la reprise dans les meilleurs délais, et ce en cohérence avec le communiqué de presse du ministère du travail daté du 3 avril 2020 ;
- **La coordination des actions nécessaires à la relance des chantiers et au service minimum d'activité économique dans le secteur du BTP**, en y associant toute la chaîne d'amont vers l'aval ;
- **La préparation d'un plan de relance « résilient » du bâtiment et des Travaux Publics** comme de l'industrie en lien avec les travaux du pacte productif en tenant compte des effets de la crise, en vue d'assurer une autonomie plus forte de notre économie face aux crises en cours et à venir.

L'AIMCC appelle de ses vœux à une reprise d'activité concertée dont les modalités sont à définir avec l'ensemble des parties prenantes à l'acte de construire, aux côtés des pouvoirs publics et organisations syndicales.

Contact presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr

À propos de l'AIMCC :

Fondée en 1971, l'AIMCC est l'Association française des industries des produits de construction. Elle représente 80 organisations professionnelles regroupant 7 000 fabricants de produits (matériaux, composants, équipements et systèmes) entrant dans la construction, pour une activité de 45 Mds € réalisée par 430 000 salariés. Elle a pour mission de promouvoir le point de vue de ses adhérents et leur rôle économique de premier plan dans le secteur de la construction auprès des pouvoirs publics, des administrations, des instances nationales et internationales et des organismes de toute nature qui interviennent dans ce domaine.

Pour en savoir plus : www.aimcc.org

Contact presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr